

Légende

Zones A - Champ d'expansion des crues

- Zone A TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m ou vitesse d'écoulement > 0,5m ou TF+ aléa très Fort et fréquemment inondable **+++**
- ou TF+ aléa très Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002 **+++**
- Zone A F aléa Fort, 1m < Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou TF aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002 **++**
- Zone A M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou M aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002 **+**
- Zone A EP écoulement préférentiel
- Zone A ZDE zone de dissipation de l'énergie ou ZDE et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002 **+**
- A EM écoulement dans le lit mineur ou endigué des cours d'eau, francs bords directement inondables par débordement de La Loire

Zones B - Zones déjà urbanisées

- Zone B TF aléa très Fort, Hauteur de submersion > 2,5m ou vitesse d'écoulement > 0,5m ou TF+ aléa très Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002 **+++**
- Zone B F aléa Fort, 1m < Hauteur de submersion < 2,5m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou TF+ aléa Fort et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002 **++**
- Zone B M aléa Modéré Hauteur de submersion < 1m et vitesse d'écoulement < 0,5m ou M aléa Modéré et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002 **+**
- Zone B ZDE zone de dissipation de l'énergie ou ZDE et nouvellement inondable par rapport au PPRI approuvé en 2002 **+**

Zone C - Centres urbains

- CZDE en zone de dissipation de l'énergie

Zones de précaution

- P A Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue peu urbanisé et/ou aménagé
- P B Terrain naturel supérieur à la ligne d'eau de référence, isolé en cas de crue, urbanisé

Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC)
Altitude normale " NGF " - IGN69

- 37.00** Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) Altitude normale " NGF " - IGN69 Dans le val protégé
- 40.00** Lignes isocotes du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC) Altitude normale " NGF " - IGN69 Dans le lit endigué

- - - - - Limites communales
 ■ ■ ■ ■ ■ Bâti cadastral
 □ □ □ □ □ Parcelles cadastrales
 — — — — — Routes principales
 — — — — — Voies SNCF

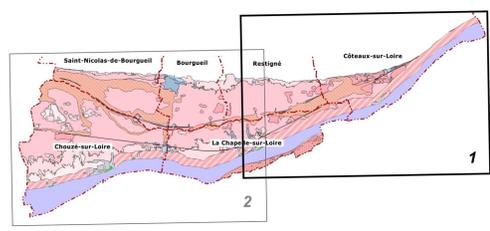


Plan de Prévention Des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire

Val d'Authion

Service Risques et Sécurité



Carte du zonage réglementaire

Carte N° 1

Annexé à l'arrêté préfectoral N°11-20 du 09 juillet 2020 approuvant la révision du PPRI Val d'Authion

juillet 2020